

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi premier février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 25 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15

votants : 14

Quorum : 8

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BARRAUD Cédric, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Anthony, MARQUET-SIMONNET Céline, POUPIN Loïc, VIGNERON Céline, BREMAUD Damien, COUTAND Anaëlle donne pouvoir à MARQUET-SIMONNET Céline,

Absents : LOIZEAU Pascal

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

Ordre du jour :

- D2022020101 - lotissement des Hirondelles 3, ilot A : garantie d'emprunt
- D2022020102 - Modification du tracé du chemin du Boistissandeau : Acquisition de terrain

D2022020101- lotissement des Hirondelles 3, ilot A : garantie d'emprunt

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N ° 130465 en annexe signé entre : SOCIETE ANONYME D'HLM VENDEE LOGEMENT ESH ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE SAINT PAUL EN PAREDS accorde sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 279 505,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N ° 130465 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 83 851 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

D2022020102 – Modification du tracé du chemin du Boistissandeau : Acquisition de terrain

Madame Le Maire indique que la communauté de commune a inscrit à son budget la création d'un cheminement doux entre la commune de Saint Paul en Pareds et Les Herbiers.

Afin de pouvoir réaliser cet aménagement, la commune doit faire l'acquisition de parcelles de terrain appartenant à M. et Mme MINETTE DE SAINT MARTIN situées sur son futur tracé.

Après négociation avec les intéressés, il est proposé de fixer le prix d'achat de ces terrains d'une contenance totale de 1 373 m² à 15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le prix d'achat pour la parcelle cadastrées n°A2265 d'une contenance de 11 m² et de la parcelle cadastrée n° A2267 d'une contenance de 1362 m² à 15 € (quinze euros) pour la totalité de ces parcelles,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette acquisition.

Présentation de La Roulotte Herbretaise

Marion BRELIVET est venue présenter sa nouvelle activité au conseil municipal : la Roulotte Herbretaise.

A partir de début mars 2022, le camion « épicerie ambulante » viendra s'installer, sur la place de l'Eglise et dans d'autres lieux de la commune à définir en fonction des besoins, afin de proposer aux habitants de Saint Paul une offre de produits locaux alimentaires et non alimentaires notamment de l'épicerie, des fruits et légumes, des produits frais, du pain, de la cosmétique, des fleurs, des chocolats et tous objets artisanaux, ainsi que la vente à emporter de boissons non alcoolisées et toutes activités de relais postal et relais colis.

Dans un premier temps, Marion accompagnera l'Epicier de la Ferme déjà présent à Saint Paul depuis plusieurs années afin de se faire connaître.

Une communication spécifique sera prévue afin de faire connaître l'activité (Facebook, site de la Mairie, flyers) et recenser les besoins des habitants.

Projet de mise en place d'un réseau d'autostop de proximité

Sophie FEYRY, agent de la communauté de communes est venue présenter les différentes solutions afin de faciliter les déplacements entre Saint Paul et Les Herbiers pour les personnes qui n'ont pas de véhicule.

Après avoir rappelé l'engagement de la communauté de communes de développer des alternatives aux déplacements en voitures sur le territoire intercommunal, elle a fait part de son expérience d'installation d'un réseau d'autostop sur un autre territoire.

Les questions auxquelles il faut trouver une réponse sont :

- Où implanter les points stops (pertinence, visibilité, sécurité...)
- Faire un test par les élus pour savoir si cela peut marcher, quels sont les freins, les besoins...
- Comment communiquer et quand (flyer, internet, réseaux sociaux, réunions d'information...)
- Comment identifier les « acteurs » (autostoppeur et chauffeurs), quelle charte pratique...

Sophie rappelle aux élus qu'il existe déjà une solution « clés en main » sur le territoire : la plateforme OUESTGO.

Cette application internet permet de mettre en relation les personnes qui souhaitent covoiturer. Elle est gratuite, libre de droit et interoperable.

3 prestations sont proposées :

- Communautés pour rejoindre les covoitureurs de la communauté (association, entreprise, commune, ...)
- Evénements pour trouver des covoitureurs allant au même événement,
- Covoiturage solidaire pour s'entraider entre covoitureurs

Là également, il faut trouver un ou des moyens de communication efficaces et dans la durée.

Les élus ont évoqués la création d'un groupe-communauté pour la commune de Saint Paul et la possibilité de communiquer au moyen du bulletin intermédiaire du mois de juin mais aussi du temps fort des élections où beaucoup de monde passe à la mairie pour voter.

Enfin, Sophie a rappelé que la région donne des aides au covoiturage. Il faut aller sur le site « aleop-cest-aussi-le-covoiturage ».

Présentation du projet de piste cyclable Saint Paul en Pareds – Les Herbiers

La piste cyclable qui va relier Saint Paul et les Herbiers a été inscrite dans le schéma directeur des modes actifs de la communauté de communes et sera réalisée en 2022.

Le tracé a été chiffré tel qu'il est pressenti mais des modifications sont à prévoir pour un montant prévisionnel de 190 000 € TTC pris en charge par la CCPH.

Les élus s'interrogent sur la pertinence du tracé sur Saint Paul à partir du contournement du stade :

- Ne faudrait-il pas mieux continuer le tracer vers la rue du Boistissandeau ce qui serait moins coûteux que la destruction des marches pour rejoindre la salle de sports ?
- Quel sera le revêtement pour cette partie de chemin ? Il ne faut de bicouche mais une solution plus naturelle.
- Au niveau des Herbiers, vaut-il mieux passer par la Comallière ou vers la Salmondière avec les frais de sécurisation le long et pour traverser la RD 23 et donc définir quel trajet valider ?

Une réunion de travail est organisée le 1^{er} mars 2022 à la mairie de Saint Paul en présence de tous les intervenants.

DIVERS

• La Proutière

Un courrier va être envoyé aux habitants qui ne sont pas encore raccordés au réseau d'assainissement collectif pour qu'ils se régularisent.

Cédric BARRAUD demande l'autorisation de modifier les 2 cabanes de l'arrêt pour le ramassage scolaire afin de faire une seule cabane plus grande : les parents des enfants du villages proposent de réaliser les travaux. Le conseil municipal donne son accord.

- **Point sur les travaux de l'Eglise**

Bodet est intervenu pour mettre en place un système provisoire afin que les cloches continuent de sonner durant la période de travaux : des petits marteaux viennent percuter les cloches à la place du balancier. Ainsi l'Angélus, les heures, le glas et le début des messes sont sonnés.

Concernant les travaux, une architecte spécialisée est venue pour donner son avis sur le programme de travaux envisagés : elle confirme les travaux sur la toiture et le beffroi dans un premier temps, puis une intervention pour résoudre le problème d'humidité et de mэрule potentielle et dans un troisième temps sur les fissures des murs.

Les dépôts de demandes de subventions intervenant au mois de juin, il ne sera possible de déposer notre demande avant 2023 car l'étude demande plusieurs mois.

- **Dates à retenir**

Prochaine réunion urbanisme : mardi 22/02/2022 à 19h30

Prochain conseil municipal : lundi 14/03/2022 à 20h00

La séance est levée à 22h10 mn.

Fait à Saint Paul en Pareds, le 02/02/2022

Bénédicte GARDIN, Maire.



